

Herbicides maïs

Predomin®

Le meilleur rapport technico-économique des anti-dicots à large spectre, l'efficacité anti-vivaces en plus !



SIMPLE

- S'utilise **seul ou en association** avec un grand nombre de partenaires
- Se mélange **avec les anti-graminées** de post-levée
- Se dose **facilement** (Formulation WG)



EXCELLENT RAPPORT TECHNICO-ECONOMIQUE



SÛR

- **Très large spectre d'efficacité** contre dicots et vivaces
- **Excellent sélectivité** sur maïs
- **2 modes d'action** différents

B **O**

Recommandations d'utilisation

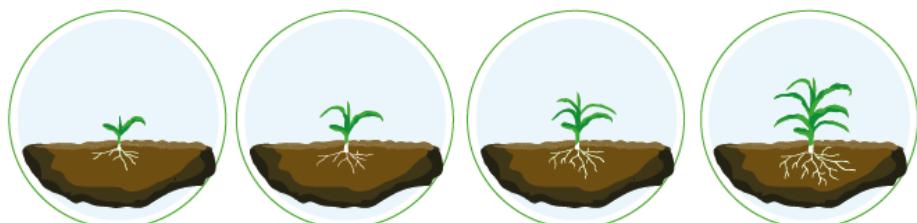
S'applique entre 2 et 8 feuilles du maïs, y compris au stade 6-8 feuilles sans limitation de dose

(entre 6 et 8 feuilles, sans dépasser la dose de 100 g/ha de dicamba et sans l'associer avec d'autres anti-vivaces)

S'utilise sur sorgho :
Predomin (0,2 kg/ha) à partir de 3F, s'applique seul

S'utilise sur vivaces :
Predomin (0,2 kg/ha) + adjuvant

..... Période d'application 2-8 feuilles

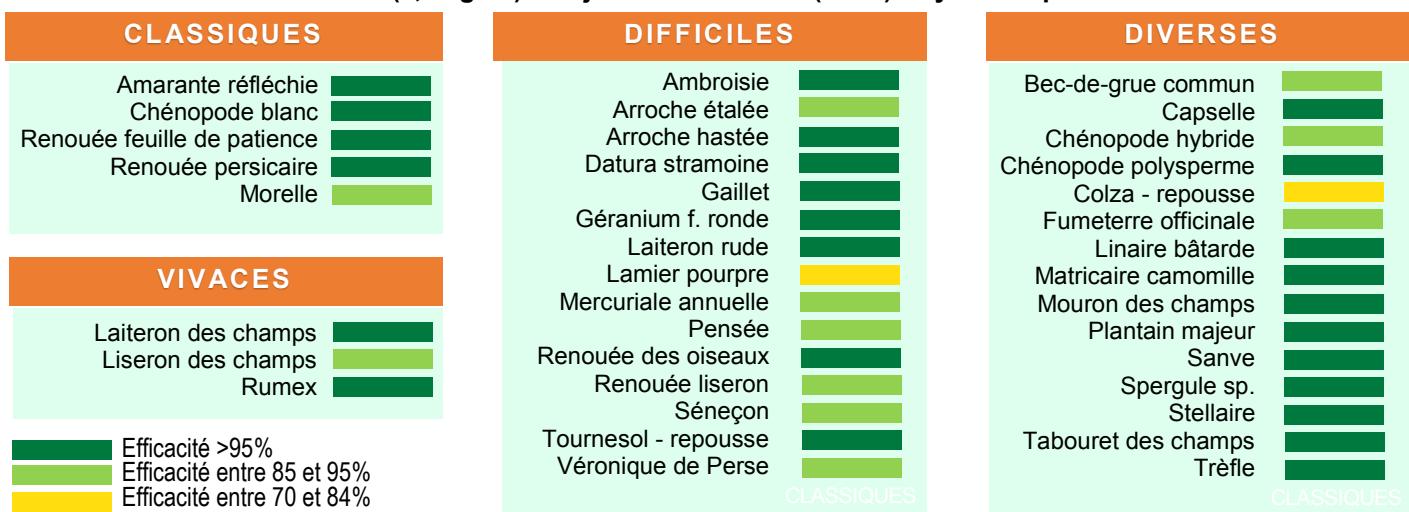


← Predomin (0,15 à 0,2 kg/ha) + adjuvant →

- **Predomin s'utilise toujours avec un adjuvant** parmi la liste suivante : Actirob® B, Adenda®, Adigor®, Astuss®, Cantor®, Gondor®, Heliosol®, Pixies®, Surf® 2000, TRS2® et trademarks. Autres adjuvants, nous consulter.
- Cas particulier : Predomin + Monsoon® Active / Mondine® s'utilise sans adjuvant.

Predomin : un très large spectre d'efficacité

DICOTYLEDONES : Predomin (0,2 kg/ha) + adjuvant - Efficacité (en %) - Synthèse pluriannuelle 41 essais BASF



Niveaux d'efficacité attendus lorsque les conditions de mise en œuvre sont respectées (temps poussant, hygrométrie > 70%, adventices jeunes, etc ...)

Avantages de l'association Predomin + nicosulfuron

- Un spectre complet grâce à l'efficacité du nicosulfuron sur **graminées**.
- Une très bonne **synergie sur de nombreuses dicotylédones**, notamment les plus présentes dans les parcelles de maïs :



	Renouée liseron	Morelle	Mercuriale	Véroniques
Predomin (0,2 Kg/ha)	Efficacité 85 % à 95 %			
Predomin (0,2 kg/ha) + nicosulfuron (20 g/ha)	Efficacité > à 95 %			



Fiche d'identité de Predomin®

AMM n°	2180009
Formulation	WG (granulés à disperser dans l'eau)
Composition	Tritosulfuron (25%) + dicamba (50%)
Usages et doses autorisés	Maïs, 0,2 kg/ha
Nombre maximum d'applications	1
ZNT*	5 mètres (* <i>aquatique et zone non cultivée adjacente</i>)
DRE	48 heures
DAR	BBCH 12 à 18—DAR : F (BBCH 18)

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : Agrément IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Predomin® : Débiteur d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. Edition Octobre 2019 - Réf. 583MAHE1019R. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

Predomin® : SGH07, SGH09 - ATTENTION - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SGH07 !

SGH09 !

Nicosulfuron - H400-H410 - **Actirob® B** : marque déposée Novance - AMM n° 9400076 - 842 g/L huile de colza estérifiée. **Adenda®** : marque déposée CCL - AMM n°2140235 - Esters méthyliques d'acides gras 831 g/L. **Adigor®** : marque déposée Syngenta France S.A.S. - AMM n°2100141 - Huile de colza estérifiée 440 g/L - Danger - H304 - H317 - H411 - EUH066. **Astuss®** : marque déposée De Sangosse S.A.S. - AMM n°2160725 - alkyl alcool alkoxylate 142,4 g/L, esters méthylique d'acide gras 601,4 g/L - Attention - H319. **Cantor®** : marque déposée Interagro UK Ltd - AMM n° 2090013 - 790 g/L triglycéride éthoxylé 10 OE - H412 - **Gondor®** : marque déposée De Sangosse S.A.S. - AMM n°2100072 - Lécithine de soja 488 g/L - **Héliosol®** : marque déposée Action Pin - AMM n° 7200313 - 665 g/L d'alcool terpéniques - SGH07 - Attention - H319 - **Monsoon® Active / Mondine®** : marques déposées Bayer - AMM n° 2130164 - 10 g/L thiencarbazone-méthyl + 30 g/L foramsulfuron + 15 g/L cyprosulfamide - H351-H318-H335-H336-H410 - Danger - SGH05 - SGH07 - SGH08 - SGH09 - **Pixies®** : marque déposée Jouffray Drillaud - AMM n° 2150493 - Alkylpolyglucoside 435 g/L - Danger - H318 - H412 - **Surf® 2000** : marque déposée Jouffray-Drillaud - AMM n° 9700577 - polymère d'acide gras 50 % + polysorbate 20, 50 % - H410 - Attention - **TRS2®** : marque déposée SDP - AMM n°2120180 - Ethyloleaté 600 g/L - H412 - EUH401.